

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP004
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 8b	8
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3	15
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	16
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	17
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	19
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	19
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	20
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	23
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	24
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	24
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	25
6. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	27
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	29
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	30
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	31
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	33
10.1. Grands projets	33
10.2. Plans d'action communs.....	36
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	39
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	39
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	39
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	39
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	39
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	39

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	41
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	41
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	43
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	44
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	45
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	45
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	45
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	45
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	45
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	46
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	46
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	47
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	48
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	49
Documents.....	50
Résultats de la dernière validation	51

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Modification des programmes :

La mise en oeuvre des programmes opérationnels a été impactée par la crise sanitaire. L'autorité de gestion a su s'adapter à cette situation en déployant de manière massive le télétravail permettant ainsi de conserver un rythme de programmation et de certification satisfaisant au regard des contraintes. Fin 2020, une modification des 3 programmes opérationnels a été proposée pour trois raisons majeures :

- Adaptation suite à la revue de performance de 2019
- Ajustement et optimisation de la maquette financière de plusieurs axes au regard de l'évolution de la consommation et des besoins relevés au près des porteurs de projets jusqu'à la fin de la période de programmation
- Adaptation des deux programmes opérationnels régionaux (PO Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées et Garonne) avec les modifications rendues nécessaire pour répondre à la crise sanitaire de la COVID19. En accord avec les règlements CRII et CRII+, l'Autorité de Gestion a proposé un redéploiement des crédits européens au sein des deux programmes

La programmation commence à ralentir en 2020 car nous arrivons en fin de période et les efforts sont concentrés sur la certification et sur le montage des derniers dossiers afin d'arriver à la consommation totale de la maquette d'ici fin 2021.

Avancement de la programmation :

PARTIE 1 : 1 comparaison générale englobant les 2 PO FEDER-FSE-IEJ LR/MP

Au 31 décembre 2020, 93,9% du montant UE maqueté a été programmé sur la base des programmes opérationnels Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, avec une participation européenne de 839M€. Tandis qu'au 31 décembre 2019, les deux programmes opérationnels comptabilisaient 84,10% du maqueté pour 753,7M€ de participation européenne.

Dans sa globalité, on peut donc constater une augmentation d'environ 9 points au cours de l'année 2020.

PARTIE 2 : 1 comparaison de PO à PO d'une année sur l'autre

Fin 2020, le taux de programmation atteint 103,05% pour le Programme Opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne – une nette augmentation par rapport à 2019 où on observait 93,54%.

Une surprogrammation au niveau total du Programme est observée, due aux sur-programmation des axes FSE et IEJ, sur lesquels une sous-réalisation conséquente est anticipée.

Le Programme opérationnel Interrégional Pyrénées, atteint, fin 2020, 81,62% du montant UE maqueté, contre 61,52% fin 2019.

Enfin, la programmation du PO Languedoc-Roussillon passe de 74,66% fin 2019 à 84,14% fin 2020.

Ainsi, on peut noter une dynamique importante de programmation pour les trois programmes opérationnels.

PARTIE 3 : 1 comparaison à l'intérieur de chaque PO de l'évolution pour chacun des fonds

En ce qui concerne le programme opérationnel Languedoc-Roussillon :

La programmation du FEDER passe de 204M€ soit 66,74% du maquetté à la fin 2020 à 76,24% avec 237M€.

La programmation du FSE représentant 65,7 M€ soit 77,86% fin 2019, fait un bon jusqu'à 93,58% ce qui représente 74M€.

Quant à l'IEJ, pas d'évolution par rapport à l'année dernière la programmation atteint 52M€ fin 2020, ce qui représente 124,89M€.

En ce qui concerne le programme opérationnel Midi-Pyrénées :

Fin 2019, 336,2M€ de FEDER a été programmé soit 87,46% contre 97,11% avec 374,7M€ fin 2020.

La programmation du FSE passe de 87,6M€ au 31/12/19 soit 125,85% de la maquette à 136,57% avec 93M€ à la fin 2020.

En décembre 2020, l'IEJ est toujours de 7,7M€ soit 104,43% du montant maquetté.

Pour le programme opérationnel Interrégional Pyrénées qui concerne exclusivement le fonds FEDER, la programmation est passée de 61,52% fin 2019 à 81,62% en 2020 soit 20M€ de FEDER.

Focus sur l'instrument financier FOSTER

Le fonds de fonds FOSTER TPE-PME se décline en 3 outils : garantie d'emprunt bancaire, prêt d'amorçage aux entreprises innovantes et co-investissement en haut de bilan auprès d'entreprises à potentiel. Au 31/12/2020 (données provisoires), près de 5 000 entreprises ont bénéficié des outils FOSTER TPE-PME, représentant plus de 680 M€ de financement à ces entreprises (soit 85% de l'objectif). LR : près de 1900 entreprises pour 308 M€ ; MP : près de 3 000 entreprises pour 381 M€.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	DEVELOPPER L'ECONOMIE DU MASSIF EN AGISSANT SUR LES FILIERES D'ACTIVITES SPECIFIQUES, UN LEVIER POUR L'EMPLOI	<p>18 opérations ont pu bénéficier du soutien du FEDER sur cet axe pour un CT de 6,9M€ et un montant UE de 3,2M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 opérations sur l'action 1.1.a (Valoriser les produits, services et savoirs faire économiques) pour un CT de 1,17M€ et un montant UE de 0,58M€ : 4 entreprises valorisant les bois pyrénéens ont pu ainsi bénéficier d'un appui pour développer leurs activités, dont, en 2020, 1 entreprise créant des objets en bois des Pyrénées. - 6 opérations sur l'action 1.1.b (Démarches collectives de filières et de mise en réseau) pour un CT de 2,8M€ et un montant UE de 1,3M€, et dont, en 2020, 2 opérations en faveur d'actions de formation développement à destination des porteurs de projets en zone de montagne. - En 2020, 2 opérations sur l'action 1.2 (Accroître l'activité de la filière « bois ») pour 0,22 M€ de CT et un montant UE de 0,11 M€ ont permis de créer un réseau pilote de petites plateformes de séchage, de stockage, de commercialisation de bois d'origine pyrénéenne à destination des artisans et de réaliser une étude préalable sur les conditions de mise en place d'une traçabilité des bois issus des Pyrénées ainsi que des scénarios de développement et de promotion d'une marque. - 6 opérations sur l'action 1.4 (soutenir la promotion de l'identité territoriale) pour 2,7M€ de CT et un montant UE de 1,2M€, ayant permis d'organiser des colloques sur les refuges pyrénéens mais également de développer des campagnes de communication en France et à l'international en faveur des Pyrénées. <p>L'avancement de la programmation FEDER sur l'axe 1 atteint 80,54% de la maquette.</p>
2	AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES PYRENEENS ET AGIR POUR ACCROITRE LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES ACTIVITES TOURISTIQUES	<p>30 opérations ont pu bénéficier du soutien du FEDER sur cet axe pour un CT de 33,9M€ et un montant UE de 16,1M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations ont concerné l'action 2.1 (Inventaire des patrimoines pyrénéens) pour un CT de 3,81M€ et un montant UE de 1,86M€, en faveur d'un inventaire du patrimoine de villégiature et d'un inventaire de l'industrie du fer dans les Pyrénées. - 9 opérations ont concerné la mesure 2.2 « Stratégie de médiation patrimoniale et culturelle » pour un CT de 14,1M€ et un montant UE de 6,54M€ dont la mise en valeur et la restructuration de 3 sites emblématiques des Pyrénées. En 2020, 3 opérations supplémentaires de valorisation culturelle du patrimoine pyrénéen ont été soutenues.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> - 8 opérations ont concerné la mesure 2.3 « Qualifier les structures d'hébergement touristique » dont 2 refuges et 6 gîtes (dont 1 soutenu en 2020) pour un CT de 4,07M€ et un montant UE d'1,9M€ - 9 opérations ont concerné la mesure 2.4.a « Diversification et qualification des équipements, des services et des sites de pratique de pleine nature » pour un CT de 5,1M€ et un montant UE de 2,4M€. En 2020, ont été notamment soutenus 2 nouveaux projets de voies vertes ainsi qu'un projet de valorisation d'une base de loisirs. - 2 opérations (dont 1 en 2020) ont été programmées sur la mesure 2.4.b « Activités aqualudique, thermoludiques et de Bien-être » pour un CT de 6,8M€ et un montant UE de 3,3M€. <p>L'avancement de la programmation FEDER sur l'axe 2 atteint 79,25% de la maquette.</p>
3	ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>3 dossiers ont été programmés sur cet axe pour un CT de 2 M€ et un montant UE de 1 M€ afin d'assurer la gestion du programme.</p> <p>Depuis 2015, l'autorité de gestion a mobilisé ses ressources internes afin de mener une gestion et une promotion efficaces du programme.</p> <p>En 2020, l'autorité de gestion a fait le choix de mettre en place l'assistance technique forfaitaire annuelle (4% des dépenses certifiées).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU MASSIF EN AGISSANT SUR LES FILIERES D'ACTIVITES SPECIFIQUES, UN LEVIER POUR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 8b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	211,68			244,02	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	211,68			285,77	0,00	0,00	
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	148,32			170,98	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	148,32			200,23	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	35,28			1,18	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	35,28			2,35	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,72			0,82	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	24,72			1,65	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	176,40			242,84	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	176,40			283,42	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	123,60			170,16	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	123,60			198,58	0,00	0,00	
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	396 900,00			207 023,00	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	396 900,00			369 882,00	0,00	0,00	
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	278 100,00			145 057,00	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	278 100,00			259 169,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	87,02	0,00	0,00	87,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	218,15	0,00	0,00	87,61	0,00	0,00	87,02	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	60,98	0,00	0,00	60,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	152,85	0,00	0,00	61,39	0,00	0,00	60,98	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,76	0,00	0,00	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,24	0,00	0,00	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	87,02	0,00	0,00	87,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	216,38	0,00	0,00	87,02	0,00	0,00	87,02	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	60,98	0,00	0,00	60,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	151,62	0,00	0,00	60,98	0,00	0,00	60,98	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	250 894,00	0,00	0,00	117 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	175 796,00	0,00	0,00	82 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	87,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	60,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	87,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	60,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU MASSIF EN AGISSANT SUR LES FILIERES D'ACTIVITES SPECIFIQUES, UN LEVIER POUR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	1 - MAINTENIR VOIRE AUGMENTER L'EMPLOI EN RENFORCANT LES ACTIVITES DANS LES FILIERES SPECIFIQUES AUX PYRENEES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1-1	Nombre d'actifs sur la zone de massif	Nombre d'actifs	En transition	180 401,34	2010	180 401,34	125 325,00		RAMO 2020 : Les données 2020 sont issues du recensement de la population de 2017. Une erreur a été identifiée sur les valeurs des années précédentes et a été corrigée. Données INSEE actualisées à partir du RP2012 (référéncés au 1er janvier 2012). En raison, de la modification de la méthode de recensement ces données ne sont pas révélatrices. Il conviendra d'attendre la fin de la programmation soit 2023 pour avoir des données cohérentes sur la période 2015-2020
1-2	Nombre d'actifs sur la zone de massif	Nombre d'actifs	Plus développées	126 404,66	2010	126 404,66	87 813,00		RAMO 2020 : Les données 2020 sont issues du recensement de la population de 2017. Une erreur a été identifiée sur les valeurs des années précédentes et a été corrigée. Données INSEE actualisées à partir du RP2012 (référéncés au 1er janvier 2012). En raison, de la modification de la méthode de recensement ces données ne sont pas révélatrices. Il conviendra d'attendre la fin de la programmation soit 2023 pour avoir des données cohérentes sur la période 2015-2020

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1-1	Nombre d'actifs sur la zone de massif	125 325,00		125 325,00		125 325,00		126 005,00	
1-2	Nombre d'actifs sur la zone de massif	87 813,00		87 813,00		87 813,00		88 289,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1-1	Nombre d'actifs sur la zone de massif	127 067,00		127 067,00	
1-2	Nombre d'actifs sur la zone de massif	89 033,00		89 033,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES PYRENEENS ET AGIR POUR ACCROITRE LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES ACTIVITES TOURISTIQUES
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	10,00			16,51	0,00	0,00	
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	10,00			25,01	0,00	0,00	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	7,00			11,57	0,00	0,00	
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	7,00			17,53	0,00	0,00	
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	En transition	15,29			4,12	0,00	0,00	
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	En transition	15,29			12,94	0,00	0,00	
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	Plus développées	10,71			2,88	0,00	0,00	
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	Plus développées	10,71			9,06	0,00	0,00	
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	Projets programmés	En transition	25,87			6,47	0,00	0,00	
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	Projets programmés	En transition	25,87			24,11	0,00	0,00	
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	Projets programmés	Plus développées	18,13			4,53	0,00	0,00	
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	Projets programmés	Plus développées	18,13			16,89	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	3,85	0,00	0,00	1,17	0,00	0,00	0,79	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	16,78	0,00	0,00	46,62	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	3,85	0,00	0,00	1,17	0,00	0,00	1,80	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	16,78	0,00	0,00	46,62	0,00	0,00	1,90	0,00	0,00
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	4,12	0,00	0,00	4,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	4,70	0,00	0,00	4,12	0,00	0,00	1,18	0,00	0,00
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	2,88	0,00	0,00	2,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	3,30	0,00	0,00	2,88	0,00	0,00	0,82	0,00	0,00
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	6,47	0,00	0,00	6,47	0,00	0,00	0,59	0,00	0,00
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	21,76	0,00	0,00	19,99	0,00	0,00	2,94	0,00	0,00
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	4,53	0,00	0,00	4,53	0,00	0,00	0,41	0,00	0,00
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	15,24	0,00	0,00	14,01	0,00	0,00	2,06	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	1,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	2,35	0,00	0,00	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou rénovés et de gîtes d'étape	1,65	0,00	0,00	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES PYRENEENS ET AGIR POUR ACCROITRE LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES ACTIVITES TOURISTIQUES
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	2 - AUGMENTER LA FREQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX PYRENEENS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
2-1	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	Visiteur	En transition	1 555 791,55	2012	1 689 308,12	755 606,00		Les données de l'année 2020 ne sont pas encore disponibles
2-2	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	Visiteurs	Plus développées	1 090 112,45	2012	1 183 664,88	1 899 444,00		Les données de l'année 2020 ne sont pas encore disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
2-1	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	755 606,00		755 606,00		755 606,00		755 606,00	
2-2	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	1 899 444,00		1 899 444,00		1 899 444,00		1 899 444,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2-1	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	740 606,00		740 606,00	
2-2	Score de fréquentation des principaux sites patrimoniaux	1 880 500,00		1 880 500,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3

Axe prioritaire	3 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	--------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	Nombre d'ETP		2,00			2,60	0,00	0,00	
S	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	Nombre d'ETP		2,00			0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	2,60	0,00	0,00	1,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	0,00	0,00	0,00	3,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3-1	Nombre d'ETP affectés à la gestion du POI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	415
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	413

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		244,02					
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées		170,98					
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition		2 192 939,41					
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées		1 536 549,39					
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition		9 449 175,84					
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées		6 620 851,10					
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	En transition		4,12					
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	En transition		6,47					
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	Plus développées		2,88					
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	Plus développées		4,53					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	87,02	87,02	0,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	60,98	60,98	0,00	
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition	1 017 175,00	1 017 181,00	668 982,00	
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées	712 715,00	712 718,00	468 743,00	
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition	6 932 725,00	4 523 837,00	605 319,00	
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées	485 724,00	3 169 763,00	424 135,00	
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	En transition	4,12	4,12	0,00	
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	En transition	6,47	6,47	0,59	
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	Plus développées	2,88	2,88	0,00	
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	Plus développées	4,53	4,53	0,41	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		76,44			211,68		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées		53,56			148,32		
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition		1667094			1 516 450,00		
1	F	1	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées		1168101			1 062 546,00		
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	En transition		2801643			29 250 648,00		
2	F	2	Indicateur financier	euros	FEDER	Plus développées		1963058			20 495 348,00		
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	En transition		3,53			15,29		
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges créés ou renouvelés et de gîtes d'étape	Projets programmés	FEDER	En transition		7,64			25,87		
2	O	1-1	Nombre d'opérations de médiation patrimoniale	Projets programmés	FEDER	Plus développées		2,47			10,71		
2	O	3	Nombre d'équipements liés aux APN et de refuges	Projets	FEDER	Plus		5,36			18,13		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			créés ou rénovés et de gîtes d'étape	programmés		développées						

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	1 516 452,00	50,00%	4 076 875,07	268,84%	2 788 895,96	3 131 039,29	206,47%	11
1	FEDER	Plus développées	Total	1 062 544,00	50,00%	2 856 585,94	268,84%	1 954 124,38	2 193 857,47	206,47%	7
2	FEDER	En transition	Total	26 887 476,00	50,00%	19 912 109,05	74,06%	19 515 626,05	13 015 781,55	48,41%	18
2	FEDER	Plus développées	Total	18 839 524,00	50,00%	13 952 021,98	74,06%	13 674 214,17	9 119 901,35	48,41%	12
3	FEDER	En transition	Total	846 720,00	50,00%	1 156 453,70	136,58%	1 156 453,70	402 244,06	47,51%	2
3	FEDER	Plus développées	Total	593 280,00	50,00%	810 304,30	136,58%	810 304,30	281 844,48	47,51%	1
Total	FEDER	En transition		29 250 648,00	50,00%	25 145 437,82	85,97%	23 460 975,71	16 549 064,90	56,58%	31
Total	FEDER	Plus développées		20 495 348,00	50,00%	17 618 912,22	85,97%	16 438 642,85	11 595 603,30	56,58%	20
Total général				49 745 996,00	50,00%	42 764 350,04	85,97%	39 899 618,56	28 144 668,20	56,58%	51

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	08		01	FR62	83 974,98	67 179,98	0,00	1
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	08		24	FR623	176 400,00	88 200,00	177 987,60	1
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	08		24	FR626	421 825,66	210 101,22	232 875,37	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		01	FR62	100 862,76	100 862,76	110 734,94	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		13	FR623	184 826,04	147 731,71	202 058,83	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		15	FR62	531 198,04	398 607,86	519 324,36	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		15	FR623	47 405,70	39 078,78	47 305,26	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		24	FR62	1 304 178,49	1 010 405,45	1 010 946,53	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		24	FR621	87 741,36	43 870,68	0,00	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		24	FR623	613 496,04	490 803,49	436 609,02	1
1	FEDER	En transition	097	01	07	07	08		24	FR626	524 966,00	192 054,03	393 197,38	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	07	07	08		01	FR62	58 839,61	47 071,69	0,00	0
1	FEDER	Plus développées	069	01	07	07	08		24	FR623	123 600,00	61 800,00	124 712,40	0
1	FEDER	Plus développées	069	01	07	07	08		24	FR626	295 564,92	147 213,79	163 171,19	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		01	FR62	70 672,54	70 672,54	77 589,78	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		13	FR623	129 503,96	103 512,69	141 578,64	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		15	FR62	372 199,99	279 296,66	363 880,33	0
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		15	FR623	33 216,24	27 381,73	33 145,87	0
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		24	FR62	913 812,14	707 971,17	708 350,29	2
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		24	FR621	61 478,64	30 739,32	0,00	0
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		24	FR623	429 864,58	343 896,32	305 923,32	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	08		24	FR626	367 833,32	134 568,47	275 505,65	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR615	449 779,79	365 565,19	503 929,93	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR62	2 282 682,33	2 282 682,33	60 268,24	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR621	147 000,00	147 000,00	146 297,52	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR626	1 499 849,64	1 246 539,24	1 778 870,07	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		23	FR615	76 263,60	76 263,60	33 123,76	1
2	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		23	FR811	359 800,14	359 800,14	359 100,33	1
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR615	419 636,16	419 636,16	51 908,15	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR621	74 989,40	74 989,40	73 917,69	1
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR623	136 462,00	136 462,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR626	1 095 862,50	1 095 862,50	0,00	1
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		15	FR815	3 237 732,62	3 237 732,62	3 578 026,93	1
2	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		24	FR62	107 727,59	86 181,98	0,00	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		15	FR615	352 525,40	352 525,40	40 507,06	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		15	FR621	3 920 490,00	3 920 490,00	2 541 121,52	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		15	FR626	2 788 276,01	2 788 276,01	2 850 722,61	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		15	FR811	626 100,35	626 100,35	0,00	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		15	FR815	92 464,48	55 052,09	0,00	1
2	FEDER	En transition	095	01	07	07	06		24	FR62	2 244 467,04	2 244 467,04	997 987,74	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR615	315 151,83	256 144,31	353 093,77	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR62	1 599 430,47	1 599 430,47	42 228,76	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR621	103 000,00	103 000,00	102 507,78	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR626	1 050 915,05	873 425,45	1 246 419,16	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		23	FR615	53 436,40	53 436,40	23 209,16	1
2	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		23	FR811	252 104,86	252 104,86	251 614,52	1
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR615	294 030,78	294 030,78	36 371,02	1
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR621	52 543,60	52 543,60	51 792,67	0
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR623	95 616,23	95 616,23	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR626	767 849,23	767 849,23	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		15	FR815	2 268 615,38	2 268 615,38	2 507 052,88	1
2	FEDER	Plus développées	093	01	07	07	06		24	FR62	75 482,59	60 386,02	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		15	FR615	247 007,60	247 007,60	28 382,49	1
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		15	FR621	2 747 010,00	2 747 010,00	1 780 513,72	1
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		15	FR626	1 953 689,99	1 953 689,99	1 997 445,10	1
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		15	FR811	438 696,16	438 696,16	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		15	FR815	64 788,03	38 573,91	0,00	0
2	FEDER	Plus développées	095	01	07	07	06		24	FR62	1 572 653,78	1 572 653,78	699 270,32	1
3	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR623	131 859,00	131 859,00	119 716,39	1
3	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR62	1 024 594,70	1 024 594,70	282 527,67	1
3	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR623	92 391,00	92 391,00	83 882,92	0

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR62	717 913,30	717 913,30	197 961,56	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation d'impact n'a été menée en 2020 dans le cadre du programme opérationnel interrégional Pyrénées.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

D'une manière générale, la compréhension et le respect des exigences réglementaires ainsi que la mise en oeuvre des procédures constituent des difficultés majeures pour les services instructeurs. Aussi, l'Autorité de Gestion met en place un accompagnement renforcé et continu pour répondre à ces difficultés.

Cet accompagnement se traduit par des temps de formation et d'ateliers pratiques qui ont été organisés tout au long de l'année sur les thématiques réglementaires majeures : aides d'Etat, commande publique, règles spécifiques de gestion des fonds européens. Ces temps de formation et d'ateliers sont construits sur la base des besoins identifiés, des retours des contrôles, des évolutions réglementaires et des risques cartographiés. Ils s'ajoutent à la formation de base dispensée à chaque nouvel arrivant (ouverte également aux instructeurs déjà en poste qui souhaitent actualiser leur formation).

En parallèle, l'Autorité de Gestion apporte aux instructeurs un appui réglementaire et procédural continu et quotidien :

- en répondant aux questions des services instructeurs (plus d'une centaine d'expertises ont été apportées par les services supports)

- En élaborant des documents supports utiles (FAQ, tutoriels sur les vérifications commande publique, la lutte antifraude et les aides d'Etat, tutoriels de saisie du rapport d'instruction, de CSF, points de vérification du CSF, recommandations, notices...) qu'elle actualise régulièrement pour tenir compte des évolutions réglementaires, des observations et préconisations des autorités de contrôles

- En assistant les directions sur les demandes d'aide portées par la Région (Maîtrise d'ouvrage Région)

- En mettant à la disposition des porteurs, les informations nécessaires à la mise en oeuvre de l'opération (Notice sur les dépenses de personnel en 2020)

- En organisant des temps d'échange de bonnes pratiques entre services instructeurs (cafés SI depuis décembre 2020)

- En organisant des campagnes de contrôle interne ciblées sur les principaux risques identifiés dans la cartographie, dans une logique de pédagogie et d'accompagnement des services instructeurs

- En effectuant un pré-contrôle des CSF envoyés à l'AC afin de s'assurer de la qualité et de la traçabilité des vérifications effectuées par les services instructeurs dans les CSF

Cette démarche d'« accompagnement renforcé et continu » engagée par les services supports auprès des services instructeurs et des bénéficiaires contribue grandement à renforcer la qualité des dossiers et à sécuriser la gestion des fonds y compris en amont.

A noter que cet accompagnement se poursuit dans le cadre des audits. L'AG accompagne en effet les services instructeurs dans l'élaboration des réponses apportées aux rapports provisoires ce qui lui permet d'identifier les faiblesses relevées par l'Autorité d'Audit pouvant entraver la réalisation du programme et d'alimenter et/ou d'actualiser la cartographie des risques.

La cartographie des risques constitue l'outil de référence de l'AG par le recensement des risques et l'identification des mesures à mettre en oeuvre pour corriger au mieux les risques de gestion.

C'est le point d'accès central de la structuration du plan d'actions mis en place par l'AG et dont découlent également les contrôles internes (36 opérations contrôlées en 2020).

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	--------------------------	----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	------------------------------------------------	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU MASSIF EN AGISSANT SUR LES FILIERES D'ACTIVITES SPECIFIQUES, UN LEVIER POUR L'EMPLOI
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES PYRENEENS ET AGIR POUR ACCROITRE LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES ACTIVITES TOURISTIQUES
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

--

Axe prioritaire	3 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	--------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	232 041,03	17,99%
Total	232 041,03	0,93%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens 2020 Occitanie	Résumé à l'intention des citoyens	9 juil. 2021		Ares(2021)4498153	Résumé à l'intention des citoyens	12 juil. 2021	n002rha7
Relevé de décisions et approbation POI Pyrénées	Résumé à l'intention des citoyens	9 juil. 2021		Ares(2021)4498153	Relevé de décision POI Pyrénées	12 juil. 2021	n002rha7

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 466,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 666,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,28 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 8b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,28 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 8b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: -, indicateur: 3-1, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: -, indicateur: 3-1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,66 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 8b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 8b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,10 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: -, indicateur: 3-1, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: -, indicateur: 3-1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.